

DELEGATION SUISSE

Aide - mémoire

relatif à la balance des paiements courants
de la Suisse.

I. Observations générales.

Il n'existe pas de balance officielle des paiements courants en Suisse. Ce fait est en rapport avec le système monétaire en vigueur en Suisse, qui ne connaît ni de législation sur les devises ni d'autres restrictions d'ordre monétaire. Les paiements sont libres également sur le plan international. Cette règle ne souffre que quelques exceptions, dues à l'application de certains accords économiques que la Confédération a conclus avec des Etats étrangers.

La Confédération, disposant de réserves monétaires pour le paiement de ses importations, n'entend pas demander de crédits de la part des Etats-Unis d'Amérique. Vu cette situation, l'inexistence de la balance des paiements courants réclamée par le Comité de coopération ne constitue pas une lacune.

Néanmoins, animées par le désir d'apporter leur concours aux travaux de la conférence de Paris, les autorités fédérales se sont efforcées de réunir le plus de chiffres possible à l'aide de la statistique officielle du commerce extérieur. Elles se rendent compte que le résultat de leurs recherches est incomplet, mais estiment que ces indications partielles sont malgré tout de quelque utilité.

II. De l'année de référence et du fait qu'il n'existe pas de plans économiques en Suisse.

Les précisions fournies par le Comité de coopération économique européenne au sujet des questionnaires relatifs à la balance des paiements courants font ressortir que des indications sont demandées:

- a) Pour l'année 1938 ou pour toute autre année de référence jugée plus convenable, et pour les années 1947 et 1948;
- b) Pour les années 1949, 1950 et 1951.



En ce qui concerne l'année de référence, les autorités suisses ont décidé de choisir l'année 1938, bien qu'elle ne présente pas tous les aspects d'une année normale. En effet, l'année 1938 se caractérise notamment par une baisse des importations par rapport à 1937, et par une hausse des exportations. Le déficit de la balance commerciale, qui était normalement de 116 à 140 millions de dollars par année, s'en est trouvé réduit à 67 millions de dollars en chiffre rond (évaluation faite sur la base des prix de 1938).

Si l'on s'en est tenu toutefois à 1938, c'est parce que les années précédentes ont été placées sous le signe de la crise mondiale et de ses suites, qui ont gravement atteint la Suisse. La dernière année, offrant des caractéristiques normales, était 1928; les autorités suisses ont cependant renoncé à la prendre en considération, car elle est trop éloignée pour servir de comparaison avec l'époque actuelle.

Les indications concernant les règlements commerciaux de l'année 1947, autant qu'elles peuvent être données, sont des estimations fondées sur les résultats de 1946, tels qu'ils ressortent de la statistique officielle du commerce extérieur.

La Suisse n'a pas établi de plan économique pour l'avenir. De par sa nature, son système d'économie libre ne permet pas de faire des prévisions quant au développement de la balance des paiements courants. De plus, il paraît nécessaire de relever que certains éléments importants de cette balance sont fonction de facteurs imprévisibles. Citons, par exemple, le tourisme. Les dépenses et les revenus du tourisme dépendent des possibilités de voyage offertes aux touristes suisses et étrangers; ces possibilités n'existent que s'il règne une situation internationale stable, offrant les moyens de transport nécessaires et, pour les touristes étrangers, la faculté de disposer de francs suisses en suffisance. Mentionnons également les intérêts et dividendes, ainsi que l'amortissement contractuel des créances sur l'étranger. Les mesures de nationalisation et de confiscation, décrétées dans différents Etats à l'égard d'entreprises suisses ou d'entreprises ayant une participation suisse, ne

manquent pas d'avoir des répercussions sérieuses sur la balance suisse des paiements. La situation paraît particulièrement grave quant aux placements de capitaux effectués en Allemagne et dont la plupart remontent à la période antérieure à la première guerre mondiale.

En conclusion, on doit constater que des chiffres pour les années 1948 à 1951 ne sauraient être fournis, vu les éléments aléatoires esquissés ci-dessus et l'incexistence d'un plan économique suisse.

III. Schéma de la balance des paiements courants.

a) Dépenses:

Les chiffres 1 à 3 (importations de matières premières non couvertes par les comités techniques, produits manufacturés et semi-manufacturés, non couverts par les comités techniques, y compris les biens d'équipement, ainsi que les autres importations) ont été repris de la statistique du commerce extérieur suisse. Les chiffres ne représentent pas seulement la valeur de ces biens, mais également les frets (la Suisse ayant l'habitude d'acheter CIF), les assurances de risques de transport et les autres charges grevant ces marchandises au cours de leur acheminement du pays de production jusqu'à la frontière suisse. La statistique ne permet pas de séparer les prix de revient des autres charges. Par conséquent, les autorités suisses n'ont pas répondu au chiffre 4 (frets), les frets se trouvant inclus dans les prix des marchandises.

Les chiffres 5 à 9 ont trait à des paiements qui ne sont l'objet d'aucune statistique en Suisse. Le seul fait qui peut être relevé, c'est que la Suisse n'a pas de dette publique extérieure.

En outre, il importe de préciser que, vu l'absence de toute restriction et de tout contrôle relatif à l'exportation des capitaux, il est impossible de donner des estimations portant sur les sommes que les touristes suisses dépensent à l'étranger et que les travailleurs étrangers économisent en Suisse et transfèrent dans leur patrie.

b) Recettes:

Les raisons indiquées ci-dessus peuvent être invoquées pour les chiffres 10 à 12. Les frets ne sauraient être précisés, étant donné que selon l'usage, les produits suisses exportés sont livrés franco frontière suisse.

Les chiffres 14 à 18 ne sont pas disponibles. Les quelques rares indications, qui pourraient être fournies pour les pays avec lesquels la Suisse a conclu des accords économiques bilatéraux englobant les transferts financiers (ou une partie de ces transferts), sont si incomplètes qu'il paraît inutile de les donner; des indications fragmentaires pourraient conduire à une appréciation erronée de la situation.

* *
*

Les chiffres, qui ont pu être fournis au sujet des importations et des exportations, pourront servir à déterminer les besoins suisses en marchandises et la contribution que l'on peut attendre de la part de la Suisse, sous forme de livraisons, à l'oeuvre de reconstruction économique européenne.
